



PAR COURRIEL

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 17 octobre dernier, le député de Maurice-Richard déposait la question suivante au feuillet :

« Dans un contexte où le gouvernement cherche à accroître la puissance énergétique du Québec, comment le ministre explique-t-il le choix de ne pas inclure les « plex » ni les maisons dans le système de cotation de la performance énergétique ? »

Le gouvernement ne peut pas présumer de l'adoption ni de la forme finale que prendra un projet de loi. En ce sens, j'invite le député à attendre le dépôt du projet de loi à l'Assemblée nationale ainsi que les règlements qui pourront en découler.

Je vous prie de recevoir, cher collègue, mes meilleures salutations.

Le ministre,


Benoit Charette